

Service Interuniversitaire du
Réseau Informatique de la Sorbonne
S.I.R.I.S.

**Compte rendu du conseil d'administration
du jeudi 18 octobre 2001**

Etaient présents :

Membres de droit ou leur représentant

Mme Yvonne Girard	Université Paris I
M. Jean-Marie Ferru	Université Paris III
Mme Khadija Dib	Université Paris IV
M. Patrick de Carné	Université Paris V
M. Claude Lepage	Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Jacques Bonal	Ecole Nationale des Chartes
M. Alain Dubrulle	Rectorat de Paris

Membres désignés

Mme Yvonne Girard	Université Paris I
M. Christophe Bonnet	Université Paris III
Mme Khadija Dib	Université Paris IV
M. Patrick de Carné	Université Paris V
M. Claude Lepage	Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Jacques Bonal	Ecole Nationale des Chartes
Mme Françoise Liotet	Rectorat de Paris

Invitée

Mme Brigitte Souchet	Rectorat de Paris
----------------------	-------------------

Le directeur du SIRIS

M. Jean-Pierre Le Moan

Monsieur Dubrulle ouvre la séance à 9 heures 30.

1. Budget 2001

Le Conseil entérine la DBM de mars 2001 et le budget prévisionnel final annexé au présent compte rendu.

Aucun dépassement n'est à prévoir en exécution.

2. Connexion au Réseau Académique Parisien

Elle est prévue pour le début du mois de novembre dans le meilleur des cas ; en toute hypothèse, un à deux mois de recouvrement des connexions RERIF et [R@P](#) sont à prévoir au point de vue financier.

Certains établissements souhaitent utiliser les VPN (réseaux privés virtuels) pour reconstituer leur réseau d'établissement au travers du [R@P](#) : à ce propos, il est rappelé que le logiciel des cartes de routage du routeur de site ne permet pas la mise en œuvre des VPN.

3. Extension du réseau de site

Le Conseil adopte le principe de l'achat des commutateurs additionnels par chaque établissement qui en aurait le besoin, le budget du SIRIS en supportant la maintenance au-delà de la première année. Ces commutateurs additionnels seront administrés par le SIRIS.

4. Téléphonie

Madame Liotet évoque, pour un futur indéterminé, l'hypothèse du transfert vers le SIRIS de la charge de la téléphonie sur le site ; M. Le Moan souligne la convergence des technologies en téléphonie et en informatique, et note que le transfert de cette charge devra s'accompagner des transferts d'emplois convenables.

5. Projet de budget 2002

Le budget prévisionnel - d'un montant global de 80 000 € - annexé au présent compte rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil, avec les quote-parts arrêtées au 25 septembre 2001 et figurant audit budget prévisionnel.

6. Politique de sécurité des systèmes d'information

Le SIRIS rappelle la complémentarité des systèmes centralisé d'une part, et local au poste de l'utilisateur d'autre part, de détection des virus ; il rappelle également que la politique de sécurité globale actuellement appliquée sur le routeur de site dispose que les accès non explicitement interdits sont autorisés.

7. Messagerie étudiante

Le Conseil confirme que le serveur de messagerie administré par le SIRIS es réservé aux personnels des établissements, les messageries dédiées aux étudiants devant faire l'objet d'une mise en place par les services concernés des établissements.

Les étudiants de l'Ecole Nationale des Chartes, qui ont le statut de fonctionnaire, ont, de ce fait, vocation à disposer d'une boîte aux lettres sur le serveur du SIRIS.

8. Nomination du directeur du SIRIS

Monsieur Le Moan est reconduit dans ses fonctions pour une durée de trois ans.

La séance est levée à 11 heures.
